



Montreuil, le 21 juillet 2017

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

Monsieur le Ministre,

Qu'ils ou elles soient employé-e-s dans le secteur public ou privé, la formation professionnelle est un élément fondamental pour l'ensemble des salarié-e-s. Aujourd'hui, un-e agent-e public-que est certain-e d'être confronté-e à plusieurs carrières avant de pouvoir atteindre l'âge de la retraite, il ou elle peut devoir rattraper les lacunes après une scolarité plus ou moins réussie, il ou elle est confronté-e aux nécessités d'adaptations techniques de plus en plus évolutives, il ou elle peut aspirer à des responsabilités qu'il ou elle n'imaginait pas dans sa jeunesse.

La formation initiale, même lorsqu'elle est de haut niveau, et a fortiori si elle ne l'est pas, ne suffit plus à rester performant-e tout au long d'une carrière. L'actualisation des connaissances, l'ouverture vers de nouvelles qualifications, la perception des changements sociaux induits par les technologies d'information et de communication sont aujourd'hui indispensables à la préservation d'une professionnalisation qui fonde la place de chacun-e au sein d'une structure de travail.

La Fonction Publique Territoriale a la chance de disposer d'un outil indispensable, le CNFPT, établissement public de formation qui permet, sur les bases d'une cotisation sociale obligatoire prélevée sur une partie de la masse salariale, d'assurer une politique de formation coordonnée et mutualisée pour tous-tes les agent-e-s de la fonction publique au service l'ensemble des collectivités territoriales.

Après la baisse en 2016 du taux de cette cotisation de 1% à 0,9% des salaires hors primes versés au CNFPT, son maintien à ce niveau en 2017 remet en cause les possibilités de formation des agents. À titre d'exemple, sur la Première couronne de la Région parisienne, le taux de refus d'inscriptions en formation atteint aujourd'hui 40%.

Notre souhait n'est nullement d'en rester à une situation figée. Nos organisations syndicales qui sont largement représentatives des personnels de la fonction publique territoriale, connaissent les besoins des agent-e-s et de leurs collectivités.

Nous avons des propositions à formuler pour améliorer les réponses qu'attendent les fonctionnaires territoriaux-ales et leurs collectivités locales quant aux besoins de formation qui s'expriment dans la pratique professionnelle et pour la qualité du service public de proximité.

Réunis en intersyndicale des administrateurs du CNFPT (CGT, CFDT, FO, FA-FPT, UNSA), nous souhaitons vous rencontrer dans les plus brefs délais (avant l'adoption de la loi de finances pour 2018) pour vous faire part de nos préoccupations et de nos propositions.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la CFDT
Claire LE CALONNEC




Secrétaire générale

Pour la Fédération CGT des Services publics
Baptiste TALBOT



Secrétaire général

Pour la FAFPT
Bruno COLLIGNON



Secrétaire général

Pour FO
Yves KOTTELAT



Secrétaire général

Pour l'UNSA
Sylvie MENAGE



Secrétaire générale